

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 5 octobre 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 2023/09

**Création du poste du
Directeur/trice de l'EPCE
ARBE**

17 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Violaine RICHARD (CR), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Jean-Yves PETIT (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

1 Pouvoir : Jean MANGION (PNRs) excusé donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR)

07 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Christophe MADROLLE (CR), Eric HANSEN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Marion MAGNAN (CD04), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Philippe CARLES (CCIR),

18 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Géraldine POLLET (CR), Suzanne GIOANNI (PNR du Verdon), Valérie RAIMONDINO (CR), Didier BERT (CD04), Hélène SOUAN (DREAL), Jean-Philippe CHAUVIN (GA), Marion CLEMENT (TPM), Marc MAURY (CEN), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Carole TOUTAIN (CD84), Céline HAYOT (CR), Valérie LEBRAS (CD06), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents : 17 sur 25
Quorum atteint**

- Vu** L'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur signé le 26 juin 2023 et publié le 29 juin 2023 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement » de Provence-Alpes-Côte d'Azur par transformation du syndicat mixte ARPE-ARB et portant modification statutaire ;
- Vu** La délibération n° 2023/02 du 4 juillet 2023 actant les statuts de l'EPCE ARBE créé par transformation du syndicat mixte ARPE-ARB, et la substitution de l'EPCE ARBE au jour de sa création, le 29 juin 2023, dans l'ensemble des droits et obligations du syndicat mixte ARPE-ARB et la reprise de l'ensemble des biens et personnels de ce dernier par l'établissement ;
- Vu** Les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement » de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant Que pour pouvoir procéder au recrutement de son directeur/trice, l'EPACA ARBE doit créer un poste permanent « directeur/trice » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- De créer un emploi permanent de « directeur/trice » au grade ingénieur principal territorial, filière technique, catégorie A, ou au grade d'attaché principal territorial, filière administrative, catégorie A, à compter 6 octobre 2023 ;
- D'engager la procédure de recrutement, conformément au profil de poste établi et aux conditions susmentionnées ;
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A de la filière technique ou administrative dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- D'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre 012.

Fait et délibéré à Marseille, le 5 octobre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

